

# Règlement de la course

**CINTEGABELLOISE 2022**

---

## **1°) ORGANISATION :**

La 1<sup>ere</sup> Cintegabelloise est organisée le samedi 19 mars 2022 par le GSC BLAGNAC VELO SPORT 31

**2 circuits chronométrés sont proposés : La Cintegabelloise 65 km et la Cintegabelloise 95km**

## **CIRCUITS**

**Cintegabelloise : 95 km / 700mD+, Chronométré avec classement, VAE autorisés**

**Cintegabelloise : 65 km / 450 D+, Chronométré avec classement, VAE autorisés**

Départ/arrivée au même endroit.

– Le GSC Blagnac Vélo Sport 31 se réserve le droit de modifier les circuits pour des raisons techniques ou de sécurité

– Si l'épreuve est annulée par décision préfectorale ou cas de force majeure le GSC Blagnac Vélo Sport 31 est déchargé de tous les recours des engagés

## **2°) PARTICIPATION :**

### **Circuits chronométrés**

Cette épreuve est ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve.

Les cyclistes majeurs possédant une licence d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition ( FFC, UFOLEP, FSGT, FF Tri exclusivement) devront impérativement fournir ou télécharger un visuel de leur licence 2022 lors de l'inscription.

Les autres cyclistes majeurs (licenciés FFCT ou autres fédérations), les cyclistes étrangers (détenteurs d'une licence régionale, nationale et/ou UCI) et les non licenciés devront télécharger leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition **datant de moins d'un an au jour** de la Cintegabelloise.

Les licenciés majeurs FFH devront télécharger leur licence permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

Tout bulletin incomplet le jour de la course ne sera pas pris en compte.

Tandems autorisés (joindre 2 engagements complets pour les tandems)

Les vélos non homologués UCI, et les prolongateurs de cintre sont interdits sur l'ensemble des deux parcours.

### **3°) SÉCURITÉ – ASSURANCE**

Chaque participant :

- Est tenu de respecter le Code de la Route et ne doit donc utiliser que la partie droite de la chaussée.
- Sera seul responsable des accidents dont il serait auteur ou victime.
- S'engage à être titulaire d'une assurance individuelle le couvrant dans ce genre d'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, les voitures, motos ou vélos électriques suivant les coureurs sont strictement interdits sur tout le parcours, sous peine d'exclusion immédiate.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à cette situation.

Le GSC Blagnac Vélo Sport 31 a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés pour les dommages matériels et corporels qu'ils causeraient accidentellement à des tiers ou se causer entre eux sur les circuits officiels et pendant la durée de l'épreuve.

Chaque participant doit vérifier qu'il est bien couvert par une assurance pour les dommages corporels qu'il pourrait subir ; dans le cas contraire il est de son intérêt de souscrire à l'assurance proposée par l'organisation (dommages corporels uniquement)

Dommege Matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants pendant la manifestation, et ce même si la garde des biens personnels a été confiée à l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **4°) ASSISTANCE :**

Sur les 2 circuits, il est conseillé à chaque participant de prévoir son propre matériel de première nécessité

### **5°) ENGAGEMENTS :**

**L'engagement est ferme et définitif : Aucun remboursement ne sera effectué**

- 30 € jusqu'au 18 mars 2022
- 45 € sur place

L'inscription se fait en ligne.

Les coureurs élites ne sont pas admis au départ.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement pour raison médicale.

### **6°) RETRAIT DES PLAQUES DE GUIDON :**

Le samedi 19 mars à partir de 7h devant la salle Coluche à Cintegabelle

Les plaques de guidon vous seront remises sur présentation de votre justificatif d'inscription, d'une pièce d'identité, ou de votre licence.

Les plaques de guidon seront fixées obligatoirement sur le cintre

### **7°) DÉPART :**

- Ouverture des Sas concurrents et contrôle le Samedi 19 Mars 2022 à partir de 8h15.  
A l'entrée des Sas de départ la plaque de guidon est obligatoire pour être classé.  
Départ commun à 8h30 pour les 2 parcours

### **8°) CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES :**

Le classement sera effectué par chronométrage électronique

-Récompenses sur le podium à partir de 12h.

-Récompenses aux 3 premiers du scratch féminin et masculin sur les 2 parcours.

### **8°) PRESTATIONS :**

- Café, thé avant départ.
- Ravitaillements solides et liquides.
- Possibilité de se restaurer sur place après la course
- Boissons à l'arrivée.

### **9°) DROIT A L'IMAGE**

Tout participant à la Cintegabelloise, autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout désaccord doit nous être signalé par courrier avant l'épreuve.

## **10°) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans un souci de respect de l'environnement, il est demandé aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets sur la route. Des «éco zone » seront mises en place sur les ravitaillements pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

## **11°) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription, les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

**Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'évènement. Dans cette hypothèse, les participants seront avertis par tout moyen écrit de cette modification.**

## **12°) ANNULATION**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve aux vue de la situation sanitaire ou des directives nationale en vigueur au moment de la course.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 50 le 01/03/22, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Dans les cas où l'organisateur décide d'annuler l'épreuve, les participants inscrits seront remboursés.

Pour toute annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, 50% du montant de l'inscription sera remboursé.

## **13°) RENSEIGNEMENTS**

Informations et courrier :  
GSC Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines - 31700 Blagnac  
Centre de Formation Cycliste : Allée du duc de Ventadour - 31810 Venerque  
Bureau : 05.62.20.00.00  
Mail : [contact@gscblagnac-velosport31.fr](mailto:contact@gscblagnac-velosport31.fr)